

REUNION ANNUELLE COMMUNE ET PUBLIQUE DU CONSEIL COMMUNAL ET DU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE DU 19 JUIN 2014.

Présents :

Pour la Commune :

Monsieur **DOUNIAUX** **Raymond,**
Bourgmestre/Président,
Mmes et MM. JENNEQUIN Maurice, FONTAINE Eddy, PLASMAN Laurence,
Echevins,
Mmes et MM. CALICE Benjamin, NICOLAS Roland, MONNOM-PEROT Marie-José, GILSON Bernard, DELIRE Vincent,
DUBUC-CHEVALIER Christiane, COSSE Véronique, FORTEMPS Alexandre, DELOBBE Jean-Charles, CARRE Ephrem, DETRIXHE Jehanne, SAULMONT Francis, DUVAL René,
Conseillers,
Madame **CHARLIER** **Isabelle,**
Directrice générale.

Absents excusés : MM. VALENTIN Jean-François, ADANT Richard, Mmes VAN ROOST Frédérique, DESTREE Stéphanie, DEPRAETERE Marie.

Absent : Monsieur NOIRET Claudy.

Entrées tardives : MM. DELIRE Vincent, FORTEMPS Alexandre et JENNEQUIN Maurice.

Pour le C.P.A.S.

Monsieur CALICE Benjamin,
Président,
Mmes et MM. PIERQUET Albert, ROBIN Olivier, PIGNON Mathieu, GILTAIRE Emmanuelle, AMAND Micheline,
Conseillers,

Absent excusé : M. PAQUET Jean-Claude

Absent : BERTEN Willy.

Entrée tardive en séance : Madame NOEL Sarah.

Le Conseil Communal commun Commune-CPAS, en séance publique,

Monsieur B. CALICE, Président du CPAS, expose les points suivants :

1. Présentation du CPAS

a) Les éléments importants à souligner :

- Le CPAS est un établissement public doté de la personnalité juridique propre, il est distinct et indépendant de la commune. Néanmoins il y a des liens indéfectibles : même population, lien budgétaire, lien de majorité politique. Il n'y a pas de subordination de l'un vers l'autre ;

- le CPAS est le dernier maillon de la chaîne de la sécurité sociale en Belgique. Or de plus en plus de charges pèsent sur les CPAS, c'est de plus en plus difficiles de faire face ;

- « Toute personne a droit à l'aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine. Il est créé des centres publics d'aide/action sociale qui ont pour mission d'assurer cette aide » ;

ENTREE EN SEANCE DE MESSIEURS DELIRE ET FORTEMPS.

b) Quelques chiffres importants :

- Montants du RIS au 1/9/2013 : 817,36€ pour un isolé, 544, 41€ pour un cohabitant, 1089,92€ pour une personne avec famille. Le seuil de pauvreté est de 1000 € par mois pour un isolé. On ne vit pas sur le CPAS, on survit ;
- Au 31/12/2013 : 226 bénéficiaires dont 35 % de moins de 25 ans et 27,4 % de femmes avec enfant(s) ;
- 40 % des dépenses ordinaires du CPAS ;

- Services spécifiques de notre CPAS : médiation de dette, ILA, énergie, insertion socio-professionnelle, friperie, taxi social, repas et crèche ;
- 21,75 ETP (Hors articles 60) ;
- budget d'environ 5 120 000 € en 2013 ;
- impact de la réforme de la loi sur le chômage pour le CPAS de Couvin : d'après une projection réalisée par la directrice financière sur base de l'étude FGTB : + 400 000 € (de part communale).

Le Conseil n'ayant ni remarque, ni questions, Monsieur B. CALICE présente le rapport sur l'ensemble des synergies.

2. Rapport sur l'ensemble des synergies à développer et les économies d'échelle

2.1 Action sociale

Le CPAS dispose, à l'heure actuelle, d'un service social composé de 10 agents (9 équivalents temps plein) dont 5 sont affectés à des compétences spécifiques (ILA (2) – médiation de dettes – insertion socioprofessionnelle – énergie) mis en place avec l'aide des Gouvernements Fédéral et Wallon en vue d'une meilleure maîtrise de la dynamique sociale.

En outre, il convient de souligner qu'un agent est désigné pour assurer le suivi spécifique de nos usagers présents dans des zones reconnues plan PH. Ce suivi se fait en coordination avec les services communaux et le tissu associatif.

D'autres services sociaux, organisés par le secteur associatif, sont également présents sur le terrain. Dans un souci d'efficacité (éviter les doubles, triples, ... interventions), une coordination régulière et formalisée régit les rapports entre les travailleurs sociaux de ces services et du CPAS. Cette formalisation est traduite à travers la participation d'un agent du CPAS aux travaux de la coordination des travailleurs sociaux et du PCS. En outre, le Président participe aux comités d'accompagnement du PCS.

D'une manière générale, on constate sur le terrain un foisonnement d'institutions (publiques et para-publiques) oeuvrant dans le domaine de l'action sociale. C'est pourquoi, en tant que dernier maillon de la chaîne de la sécurité sociale et en commun accord avec l'Echevine des Affaires sociales, le CPAS se concentre et concentre ses moyens sur l'aide sociale directe. En outre, l'objectif prioritaire des prochaines années sera le développement et l'optimisation du travail du service d'insertion socioprofessionnelle.

2.2 Insertion socioprofessionnelle grâce à l'administration Communale

L'administration communale en général et le service travaux en particulier sont des partenaires privilégiés dans le cadre de l'insertion socioprofessionnelle. En effet, grâce à la diversité des métiers présents dans ce service, il présente un avantage non négligeable pour les usagers du CPAS bénéficiant d'un contrat Article 60§7 (loi du 08-07-1976).

Dans la mesure où la nature des services du CPAS ne justifie pas l'utilisation d'un certain nombre d'usagers en son sein, les détachements vers la commune doivent continuer. En outre, ils doivent continuer vers les ASBL et les intercommunales.

Cette collaboration doit s'accroître au cours des prochaines années.

ENTREE EN SEANCE DE MADAME NOEL

2.3 Mise à disposition de points APE

Le CPAS met à disposition de la commune 55 points APE jusqu'au 31-12-2015. Cela permet à la commune de pouvoir maintenir un volume d'emplois acceptable pour répondre à ses missions premières.

2.4 Solidarité budgétaire

Eu égard aux priorités définies dans la déclaration de politique communale, le CPAS participe à l'effort budgétaire initié par le Collège communal. C'est pourquoi, pour 2014, la dotation communale du CPAS n'a été indexée que de 1 % par rapport à l'année 2013.

Cela étant, le Comité de concertation est conscient qu'avec la réforme de la loi sur le chômage et la nécessité pour l'institution de traiter une masse de dossiers supplémentaires, il sera difficile de reproduire le même exercice pour 2015.

2.5 Missions particulières

La Commune met, sur demande, son personnel spécialisé (chauffagiste, ...) à disposition du CPAS pour les travaux qu'exigent, de manière ponctuelle, l'entretien des bâtiments du CPAS.

De plus, la Commune met également certains engins à disposition du CPAS quand celui-ci en a besoin.

ENTREE EN SEANCE DE MONSIEUR JENNEQUIN

2.6 Synergies 2014 et 2015

La commune et le CPAS continueront à mettre tout en œuvre pour aboutir à une meilleure gestion des finances publique :

- les administrations étudieront la possibilité de procéder à l'organisation de marchés conjoints dans certains domaines ;
- les deux administrations accentueront leur collaboration dans le cadre de l'insertion socioprofessionnelle.

Les objectifs tendaient, tendent et tendront à la coordination de l'action publique locale en vue de rendre, de manière professionnelle et efficace, un meilleur service au public.

Pour terminer, Monsieur B. CALICE tient à saluer l'ensemble du personnel pour le travail qu'il effectue car si travailler dans un CPAS n'est pas reconnu comme un métier difficile au sens physique du terme, être confronté, au quotidien, aux difficultés permanentes rencontrées par les usagers est assez épuisant. En outre, il n'est pas toujours évident de s'en sortir à travers les labyrinthes de procédures administratives et aux réflexes bureaucratiques en tous genres.

Messieurs les Présidents LEVENT la séance.
APPROUVENT LE PRESENT PROCES-VERBAL EN SEANCE DU

La Directrice générale,
Président,

Le

Isabelle CHARLIER.
DOUNIAUX.

Raymond

Président,

Le

CALICE.

Benjamin
